



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier
Commune de SAUSSINES

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 034-213402969-20240404-2024_02_04_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA, Gilles JANNARELLI représenté par Pauline MIQUEL

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard ESPINOSA

FINANCES : M57 – affectation du résultat 2023

Délibération n° 2024-02-04/13

Madame le Maire revient dans la salle

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Vu l'identité de valeur du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023,

Constatant que ledit compte présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 436 029,03 €

Ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : + 381 099,58
- Affectation à la section d'investissement : 00,00 €
- Résultat de l'exercice : + 54 929,45 €

Constatant la dissolution du service assainissement et de transfert de son résultat d'exploitation de clôture au BP :

- Un excédent de 19 977,03 €

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 est de 456 006,06 €

Constatant que ledit compte présente :

- Un déficit cumulé d'investissement de 126 396,48 €

Ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : + 255 757,71 €
- Affectation à la section d'investissement : 00,00 €
- Résultat de l'exercice : - 382 154,19 €

Constatant la dissolution du service assainissement et de transfert de son résultat d'exploitation de clôture au BP de 00,00 €

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 est de - 126 396,48 €

Soit les restes à réaliser Budget Principal :

- Dépenses : 417 272,81 €
- Recettes : 338 797,79 €

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser : 204 871,50 €

Madame le Maire propose au conseil d'affecter au Budget 2024 le ré
l'exercice 2023 de la façon suivante:

- Pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de **204 871,50 €**
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté à la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté" soit la somme de **251 134,56 €**

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Entendu l'exposé de madame le Maire, et après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 voix contre de Mathieu BOURGARIT :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent comme proposé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Pour extrait. Saussines, le 04 avril 2024

Mme le Maire, Isabelle de Montgolfier.

